

Écosystème entrepreneurial et développement territorial dans le Souss Massa : Une analyse comparative de données institutionnelles

Entrepreneurial Ecosystem and Territorial Development in Souss Massa: A Comparative Analysis of Institutional Data

Jihane BOURAIDAH, (doctorante)

*Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Ain Sebaa
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Aziza MAHIL, (Enseignante-Chercheure)

*Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Ain Sebaa
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Adresse de correspondance :	FSJES AIN SBAA
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	BOURAIDAH, J., & MAHIL, A. (2026). Écosystème entrepreneurial et développement territorial dans le Souss Massa : Une analyse comparative de données institutionnelles. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(12), 777–792. https://doi.org/10.5281/zenodo.22848934
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 16/07/2026

Accepted: 01/10/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 12 (2026)

Écosystème entrepreneurial et développement territorial dans le Souss Massa Une analyse comparative de données institutionnelles

Résumé

Cette recherche examine la position du tissu entrepreneurial formel du Souss-Massa dans l'économie marocaine et sa répartition interne, dans le contexte de la régionalisation avancée. Elle répond à une difficulté de mesure : les créations administratives, le stock d'entreprises actives, la production régionale et les annonces de soutien public décrivent des objets différents, dont le rapprochement exige des périmètres explicites. L'étude mobilise les comptes régionaux 2024 du Haut-Commissariat au Plan (HCP), publiés en 2026, ainsi que les rapports national et régional de l'Observatoire marocain de la très petite, petite et moyenne entreprise. Les valeurs comparatives de 2023 sont reprises des mêmes éditions. L'analyse conserve les douze régions dans la source HCP et harmonise la comparaison entrepreneuriale sur dix zones, après regroupement des trois régions du Sud. Elle est complétée par un examen des six provinces et préfectures du Souss-Massa et par cinq documents institutionnels et journalistiques datés. Les résultats montrent qu'en 2024 la région représente 6,57 % du PIB national, 6,05 % des entreprises personnes morales actives recensées par la Direction générale des impôts (DGI) et 6,13 % des créations de personnes morales de cette même source. La hausse des créations de 10,97 % coexiste avec une baisse du stock actif de 0,57 %, sans permettre d'en déduire un taux de disparition. Agadir-Ida-Outanane et Inezgane-Aït Melloul concentrent 74,96 % du stock et 92,74 % de la valeur ajoutée déclarée des entreprises couvertes. L'étude établit ainsi un diagnostic territorial reproductible, tout en distinguant production localisée et résultats comptables attribués au siège social. Les budgets annoncés et les dispositifs d'accompagnement éclairent les orientations publiques, sans constituer une évaluation de leur exécution ou de leur impact. Les données agrégées ne mesurent directement ni l'innovation des entreprises, ni leurs perceptions, ni les mécanismes causaux de l'écosystème.

Mots clés : écosystème entrepreneurial ; Souss-Massa ; données secondaires ; démographie des entreprises ; développement territorial.

Classification JEL : L26 ; R11 ; R12 ; R58.

Type du papier : recherche empirique descriptive sur données secondaires.

Abstract

This study examines the position of the formal entrepreneurial fabric of Souss-Massa within the Moroccan economy and its internal distribution in the context of advanced regionalization. It addresses a measurement problem: administrative business registrations, the stock of active enterprises, regional production, and announcements of public support describe different objects, whose comparison requires explicit statistical coverage. The study uses the 2024 regional accounts of the High Commission for Planning (HCP), published in 2026, and the national and regional reports of the Moroccan Observatory of Very Small, Small and Medium-Sized Enterprises. Comparative observations for 2023 are taken from the same editions. The original HCP data retain all twelve regions, while the entrepreneurial comparison is harmonized across ten territorial units by grouping the three southern regions. The analysis also examines the six provinces and prefectures of Souss-Massa and five dated institutional and journalistic documents. Results show that, in 2024, the region accounted for 6.57% of national GDP, 6.05% of active legal entities recorded in the tax administration database, and 6.13% of legal-entity creations reported by that same source. Business creations increased by 10.97%, while the active stock decreased by 0.57%; these changes cannot be used to infer a business exit rate. Agadir-Ida-Outanane and Inezgane-Aït Melloul concentrated 74.96% of the enterprise stock and 92.74% of the reported value added of covered enterprises. The contribution is a reproducible territorial diagnosis that distinguishes geographically allocated production from corporate accounts assigned to registered headquarters. Announced budgets and support schemes document public policy orientations, without evaluating implementation or impact. Aggregate statistics do not directly measure firm innovation, business perceptions, or the causal mechanisms of the entrepreneurial ecosystem.

Keywords: entrepreneurial ecosystem; Souss-Massa; secondary data; business demography; territorial development.

JEL classification: L26; R11; R12; R58.

Paper type: descriptive empirical research using secondary data.

1. Introduction

La régionalisation avancée conduit à interroger les conditions dans lesquelles l'activité entrepreneuriale accompagne le développement des territoires marocains. Le nombre d'entreprises enregistrées constitue un indicateur accessible, mais sa progression renseigne imparfaitement sur la pérennité des activités, la création de valeur et leur diffusion spatiale. Une entreprise nouvellement immatriculée, une entreprise fiscalement active et un établissement productif ne constituent pas des unités équivalentes. La disponibilité croissante de statistiques régionales invite donc à construire des rapprochements documentés avant de rechercher des relations explicatives entre entrepreneuriat et développement. Cette exigence rejoint la distinction entre conditions de l'écosystème, résultats entrepreneuriaux et conséquences économiques proposée dans la littérature (Wurth et al., 2022).

Le Souss-Massa offre un terrain pertinent pour cette démarche. Il associe des activités primaires, industrielles et de services, ainsi que des dispositifs publics visant à accompagner les entreprises. Son analyse suppose toutefois de dépasser une lecture reposant exclusivement sur le volume des créations. Les agrégats régionaux peuvent recouvrir de fortes différences entre provinces, tandis que la localisation du siège social peut concentrer les résultats comptables dans certaines préfectures. Le rapprochement de plusieurs niveaux géographiques permet de préciser ces asymétries sans attribuer aux entreprises des comportements que les statistiques disponibles ne mesurent pas.

La question retenue est la suivante : comment le poids et la dynamique du tissu entrepreneurial formel du Souss-Massa se situent-ils au regard de la production régionale, de la distribution interne des activités et des orientations publiques documentées ? Cette formulation appelle un diagnostic comparatif, plutôt qu'une estimation des perceptions ou des mécanismes individuels. Les dimensions de compétences, de financement, de soutien institutionnel et d'innovation restent utiles pour organiser l'interprétation théorique ; elles ne sont pas considérées comme des variables directement observées lorsque les sources ne les mesurent pas.

La contribution empirique réside dans l'articulation de données institutionnelles récentes, avec une année principale commune, et dans l'explicitation de leurs différences de champ. La comparaison couvre dix zones harmonisées à partir des nomenclatures du Haut-Commissariat au Plan (HCP) et de l'Observatoire marocain de la très petite, petite et moyenne entreprise (OMTPME), puis examine les six composantes administratives du Souss-Massa. La contribution méthodologique tient à la conservation des valeurs natives, à la traçabilité des calculs et à la séparation des statistiques, des budgets annoncés et des récits journalistiques. L'étude ne construit pas un classement global de qualité des écosystèmes ; elle identifie des écarts descriptifs qui appellent des investigations ciblées.

L'intérêt de cette lecture apparaît aussi dans l'usage public des indicateurs. Un nombre de créations peut être rapproché d'une enveloppe annoncée sans que la période, les bénéficiaires ou les réalisations soient précisés. De même, une hausse annuelle du PIB peut coexister avec un niveau par habitant relativement faible. L'analyse met ces objets en relation tout en conservant ce qui les distingue. Elle permet ainsi de repérer les informations supplémentaires nécessaires pour passer d'un constat territorial à une évaluation des interventions, sans présenter cette évaluation comme déjà effectuée.

Le manuscrit présente d'abord le cadre analytique et les questions de recherche dans la section 2. La section 3 expose les sources, les règles d'harmonisation et les indicateurs. La section 4 rapporte les comparaisons territoriales, les spécialisations productives et l'examen documentaire des dispositifs publics. La section 5 discute les résultats et leur portée pour l'action régionale. La conclusion distingue les contributions, les implications pratiques, les limites de l'étude et les perspectives de recherche.

2. Cadre analytique et questions de recherche

2.1. Écosystèmes et résultats territoriaux

L'écosystème entrepreneurial désigne une configuration territoriale d'acteurs, de ressources et d'institutions dont les interactions rendent certaines activités entrepreneuriales possibles. L'analyse doit distinguer ces conditions des résultats qu'elles peuvent favoriser: nouvelles entreprises, croissance des organisations et création de valeur. Cette distinction évite de qualifier automatiquement un territoire de performant parce qu'il concentre déjà l'activité économique. Elle constitue le point de départ du diagnostic comparatif proposé, sans présumer que les statistiques disponibles couvrent toutes les dimensions de l'écosystème (Stam & van de Ven, 2021).

Dans cette perspective, les ressources deviennent accessibles à travers des relations sociales et organisationnelles. La présence d'une institution d'appui ne renseigne pas directement sur la qualité de l'accompagnement, la circulation des connaissances ou les possibilités de coopération. Les configurations observées peuvent donc différer entre territoires, comme l'illustrent les études de cas mobilisées par Spigel (2017). Pour Souss-Massa, les données administratives décrivent ainsi certaines manifestations de l'activité; elles ne mesurent pas, à elles seules, l'intensité des relations entre entrepreneurs et organismes d'appui.

La littérature distingue également les résultats entrepreneuriaux de leurs conséquences sur le développement. Les nouvelles immatriculations renseignent sur l'entrée dans le tissu formel, tandis que l'emploi, la survie et la valeur ajoutée renseignent sur d'autres dimensions. Aucune de ces mesures ne suffit isolément à caractériser l'entrepreneuriat productif. Les mécanismes de rétroaction et les échanges entre territoires invitent en outre à dépasser une lecture linéaire où des ressources produiraient mécaniquement un résultat économique (Wurth et al., 2022, 2023). Sur le plan empirique, la comparabilité exige de préciser les unités territoriales, les années, les populations couvertes et les définitions. Leendertse et al. (2022) distinguent les éléments du système et les résultats entrepreneuriaux dans leur comparaison de 273 régions européennes. Notre démarche reprend cette exigence de séparation, sans transposer leur indice : le PIB régional décrit la production localisée et les créations administratives un flux enregistré. Leur rapprochement reste descriptif et ne mesure directement ni l'innovation des entreprises ni l'efficacité causale des politiques régionales.

Cette séparation est décisive pour l'usage des données secondaires. Le PIB régional mesure une production agrégée comprenant des secteurs et des organisations qui dépassent les entreprises personnes morales retenues dans les fichiers fiscaux. Le chiffre d'affaires déclaré renseigne sur les ventes des entreprises couvertes, tandis que leur valeur ajoutée résulte d'un traitement comptable spécifique. Le rapprochement de leurs poids nationaux permet de situer un territoire ; il ne suffit pas à établir la productivité d'une entreprise moyenne, le rendement d'un programme ou le bien-être des ménages. Les limites de champ font partie du résultat analytique et ne sont pas assimilées à de simples difficultés de présentation.

2.2. Enseignements marocains et nord africains

Au Maroc, l'étude exploratoire d'El Boury et Qafas (2021) montre que les entrepreneurs interrogés expriment conjointement des besoins de compétences, de mentorat, de financement et de soutien institutionnel. Ses quinze entretiens éclairent les dimensions que les agrégats administratifs laissent souvent inobservées. Ils conduisent ici à interpréter les écarts territoriaux comme des points de départ pour l'enquête, sans attribuer aux entreprises de Souss-Massa les perceptions recueillies dans un autre dispositif de recherche.

À l'échelle MENA, Ali et al. (2021) illustrent l'intérêt d'une analyse des composantes de l'écosystème plutôt que d'un classement global: leur diagnostic égyptien identifie des faiblesses relatives dans les réseaux et l'acceptation du risque. Cette comparaison apporte un éclairage

contextuel; elle ne permet pas de convertir des indicateurs nationaux en réponses individuelles. Dans la présente étude, la lecture territoriale demeure donc fondée sur les seules variables documentées et sur une explicitation systématique de leurs limites.

Ces travaux permettent de préciser la portée de la comparaison proposée. Une étude qualitative éclaire l'expérience de certains entrepreneurs ; un diagnostic national situe des composantes institutionnelles ; une base administrative décrit les unités qu'elle enregistre. Leur mobilisation conjointe aide à formuler des questions, mais ne rend pas leurs résultats directement interchangeables. Le présent article conserve donc les compétences, les réseaux et le financement dans son cadre d'interprétation sans créer de scores de substitution à partir du PIB, des budgets ou du nombre de sociétés. Cette prudence évite qu'une disponibilité inégale de données soit transformée en validation apparente d'un mécanisme théorique.

2.3. Questions et opérationnalisation

Trois questions structurent l'analyse. La première compare le poids entrepreneurial formel de la région à son poids économique. La deuxième examine la distribution des entreprises et de leurs résultats comptables à l'intérieur du Souss-Massa. La troisième confronte le diagnostic aux orientations publiques documentées, notamment le Programme de développement régional (PDR). Le stock étudié comprend les entreprises personnes morales actives (EPMA) du champ de la Direction générale des impôts (DGI). Le tableau 1 précise les observations et les limites de chaque rapprochement. Il remplace une organisation par hypothèses individuelles qui ne pourrait être testée avec ces sources agrégées. Les questions demeurent descriptives et ne donnent lieu ni à des décisions de significativité, ni à une validation de relations causales.

Tableau 1. Alignement des questions et des observations disponibles

Question	Indicateurs et niveau	Portée de la réponse
Q1. Position entrepreneuriale relative	PIB, stock EPMA et créations DGI ; dix zones ; 2023–2024	Comparer des poids et des évolutions. Aucun score global de qualité de l'écosystème.
Q2. Répartition interne du tissu formel	Stock, créations, CA et VA ; six provinces et préfectures ; 2023–2024	Décrire la concentration administrative et comptable. Tenir compte du siège social.
Q3. Orientations publiques documentées	PDR et ABRID ; cinq documents datés de 2023 et 2026	Identifier annonces, instruments et populations visées. Aucun effet causal mesuré.

Source : Élaboration de l'auteur à partir du périmètre documentaire retenu.

L'architecture analytique suit ainsi un ordre explicite : établir les champs comparables, décrire les écarts, puis examiner ce que les documents publics permettent de dire des instruments envisagés. La cohérence entre une orientation et un diagnostic constitue un objet de discussion. Elle ne prouve ni l'exécution d'une dépense ni l'efficacité de l'intervention. Aucune flèche causale ou variable latente n'est introduite pour représenter une relation qui ne serait pas directement estimée.

3. Méthodologie

3.1. Type d'étude et unités d'observation

L'étude repose sur une analyse secondaire descriptive et comparative de statistiques institutionnelles, complétée par une lecture documentaire ciblée. Aucune collecte de réponses auprès d'entreprises n'est réalisée pour cette version. L'unité principale est la zone territoriale observée en 2024 ; les valeurs de 2023, issues des mêmes éditions, servent à décrire l'évolution récente. L'examen infrarégional porte sur les six provinces et préfectures du Souss-Massa. Les documents relatifs aux politiques publiques forment un corpus distinct, dont les unités sont des publications et des événements datés.

Le dispositif n'est pas un échantillon de répondants. Il couvre les unités géographiques publiées dans les tableaux sélectionnés, avec les limites de couverture propres aux organismes

producteurs. Les deux millésimes ne constituent pas un suivi des mêmes entreprises : les entrées, sorties, changements de statut et actualisations des fichiers ne sont pas observés individuellement. L'étude ne produit donc pas d'intervalle de confiance sur une population de firmes, de test de médiation ou de comparaison de construits latents.

3.2. Sources et constitution de la base

Le noyau statistique comprend trois rapports primaires. Les comptes régionaux 2024 du HCP, publiés le 13 juillet 2026, fournissent les PIB, les croissances en volume, les structures sectorielles et les consommations des ménages. Le rapport annuel de l'OMTPME, édition 2025 publiée en janvier 2026, fournit les comparaisons de démographie et de résultats des entreprises pour 2023 et 2024. Le rapport Souss-Massa, édition 2026 diffusée en juillet, précise les distributions provinciales et plusieurs champs complémentaires. Les dates de publication sont distinguées des années décrites dans les tableaux.

Tableau 2. Sources primaires et conditions de comparabilité

Source	Période et couverture	Références et limites
HCP, comptes régionaux 2024, édition 2026	2023 et 2024 ; douze régions, Maroc et enclaves identifiés séparément	Tableaux 1–6, p. 11–13 imprimées. 2024 semi-définitif. PIB courant distinct de la croissance réelle.
OMTPME, rapport annuel, édition 2025	2023 et 2024 ; neuf régions et régions du Sud regroupées	Tableaux 4, 10, 19 et 34, p. 59, 67, 80 et 101. Démographie DGI 2024 provisoire ; 2023 actualisée.
OMTPME, Souss-Massa, édition 2026	2023 et 2024 ; six provinces et préfectures	Tableaux 2, 4, 9 et 17, p. 10, 13, 20 et 30. CA et VA attribués selon le siège social.
Région, Centre régional d'investissement (CRI) et presse	Cinq publications ; événements de 2023 et appel de 2026	Trois communications institutionnelles et deux articles de presse. Les reprises d'une même annonce restent dépendantes.

Source : HCP (2026) ; OMTPME (2026a, 2026b) ; corpus documentaire, consultation le 9 septembre 2026.

Chaque valeur est conservée avec un identifiant de source, un territoire, une année, un indicateur, une unité et une page ou un tableau. Les intitulés d'origine sont préservés lorsqu'une harmonisation orthographique est nécessaire. L'extraction des tableaux a été confrontée aux pages rendues des PDF. Les calculs figurent séparément des valeurs transcrites, afin de rendre visibles les numérateurs, les dénominateurs et les conversions entre millions et milliards de dirhams. La base contient des observations agrégées publiées ; elle ne contient aucune entreprise reconstruite à partir de ces totaux.

3.3. Harmonisation géographique et temporelle

La nomenclature géographique exige une adaptation. Le HCP publie douze régions, alors que les tableaux nationaux de l'OMTPME regroupent Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab sous l'intitulé « Régions du Sud ». Les trois PIB sont additionnés pour construire cette unité comparative, sans répartir artificiellement les entreprises entre ses composantes. Les données HCP natives restent disponibles séparément. Les croissances et PIB par habitant des trois régions ne sont pas moyennés : faute d'un dénominateur commun explicitement repris pour cette agrégation, ces indicateurs ne sont pas présentés pour le groupe.

Le dénominateur national du PIB est le total publié par le HCP, qui comprend les enclaves territoriales. Celles-ci ne deviennent pas une onzième zone entrepreneuriale, car aucun champ OMTPME comparable n'est disponible. Les parts des dix zones peuvent donc ne pas sommer exactement à 100 %. Les différences d'un million de dirhams entre certaines sommes et les totaux publiés sont conservés comme écarts d'arrondi. Aucun ajustement n'est réparti entre régions pour forcer une égalité comptable. Les comptes 2023 proviennent de l'édition HCP 2026, ce qui évite de les mêler aux valeurs d'une publication antérieure.

Une règle analogue s'applique aux fichiers entrepreneuriaux. Les créations de personnes morales issues de la DGI sont utilisées dans toutes les comparaisons nationales et provinciales principales. Les créations de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), les entreprises à genre identifié et les déclarations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) sont conservées comme champs distincts. Les dénominateurs ne sont pas remplacés par un total voisin sous prétexte qu'il concerne la même région. Cette discipline est indispensable pour interpréter correctement les différences entre publications et pour éviter de fabriquer des taux à partir de populations non concordantes.

3.4. Indicateurs et calculs reproductibles

Pour chaque zone r , la part économique sG est le rapport entre son PIB et le PIB national publié ; la part entrepreneuriale sE rapporte son stock d'EPMA DGI au stock national ; la part des créations sC rapporte les créations de personnes morales DGI au total national correspondant. Un indice de représentation du stock relativement au PIB est défini par $IE = sE / sG$. Un indice de représentation des créations relativement au stock est défini par $IC = sC / sE$. La valeur 1 indique une égalité des parts comparées. Ces rapports ne constituent ni une mesure de productivité, ni une probabilité de création ou de survie.

Le quotient de localisation sectorielle compare la part d'une branche dans le PIB du Souss-Massa à sa part dans le PIB national : $LQ_k = \text{part}_{k,\text{Souss}} / \text{part}_{k,\text{Maroc}}$. Les parts publiées, arrondies à un dixième de point, sont utilisées en conservant cette limite de précision. Un quotient supérieur à 1 indique une spécialisation relative de la structure productive. Les impôts nets sur les produits sont conservés dans la décomposition complète du PIB ; ils ne sont pas interprétés comme une branche entrepreneuriale. Le quotient ne mesure pas une compétitivité ni un effet propre des politiques régionales.

Au niveau provincial, la concentration est décrite par la part de chaque territoire dans le stock, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée régionaux de l'OMTPME. Le taux de valeur ajoutée est calculé comme VA / CA après conversion du chiffre d'affaires en millions de dirhams. Il s'agit d'un rapport de totaux, différent de la moyenne des taux individuels. La concentration des deux préfectures principales est obtenue en additionnant leurs numérateurs avant division par le total régional publié. Les variations 2023–2024 suivent la formule $(\text{valeur}_{2024} / \text{valeur}_{2023} - 1) \times 100$ et restent des évolutions de séries administratives, non des transitions individuelles.

Les traitements arithmétiques ont été effectués le 9 septembre 2026 avec Python 3.12.14 et JavaScript sous Node.js 24.19.0. Le classeur associé expose les calculs sous forme de formules modifiables et les résultats ont été comparés à des calculs indépendants. Aucun logiciel SEM, estimateur latent, bootstrap, imputation ou test d'hypothèse n'est mobilisé. Les données manquantes ou non publiées demeurent indisponibles ; elles ne sont pas remplacées par zéro. Les contrôles portent sur les sommes, les unités, les champs, les arrondis et la concordance des tableaux avec leurs sources.

3.5. Lecture du corpus institutionnel et journalistique

Le corpus documentaire a été constitué de manière ciblée autour de deux objets : le Programme de développement régional 2022–2027 et le dispositif ABRID. La recherche privilégie les publications de la Région et du Centre régional d'investissement, complétées par deux comptes rendus journalistiques identifiés. Cinq documents accessibles ont été retenus après vérification de leur date, de leur auteur ou organisme, de l'événement décrit et de leur lien avec une source primaire. Ce corpus n'est pas présenté comme une revue exhaustive de la presse ni comme un échantillon représentatif de l'opinion publique.

Le codage distingue une proposition en préparation, une adoption institutionnelle, un lancement et un appel à candidatures. Les budgets sont qualifiés de prévisionnels lorsque les pièces ne fournissent pas de dépenses exécutées. Une dépêche relayant une annonce régionale est

rattachée au même événement et ne constitue pas une confirmation indépendante de ses effets. L'appel ABRID de février 2026 enrichit uniquement la chronologie : il est postérieur à l'année statistique 2024 et ne peut expliquer rétrospectivement les résultats observés. Aucun score de soutien institutionnel n'est tiré du nombre d'articles.

4. Résultats

4.1. Position du Souss Massa dans la comparaison nationale

En 2024, le Souss-Massa produit un PIB courant de 106,009 milliards de dirhams, soit 6,57 % du total national. L'OMTPME recense 23 016 entreprises personnes morales actives dans le champ DGI, soit 6,05 % du stock national, et 4 412 créations de personnes morales, soit 6,13 % des créations correspondantes. Le tableau 3 situe ces observations parmi les dix zones harmonisées. Les niveaux absolus et les indices répondent à des questions différentes : les premiers renseignent l'ampleur des agrégats, les seconds comparent leur représentation relative.

Tableau 3. Position économique et entrepreneuriale des dix zones en 2024

Zone	PIB MMDH	EPMA DGI	Créations DGI	IE stock / PIB	IC créations / stock
Casablanca-Settat	520,894	143 771	26 488	1,17	0,97
Rabat-Salé-Kénitra	250,002	53 800	9 387	0,91	0,92
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	171,999	48 235	8 180	1,19	0,90
Marrakech-Safi	140,231	40 606	9 413	1,23	1,22
Fès-Meknès	131,759	29 203	4 517	0,94	0,82
Souss-Massa	106,009	23 016	4 412	0,92	1,01
L'Oriental	82,632	17 019	2 625	0,87	0,81
Béni Mellal-Khénifra	85,238	10 024	1 743	0,50	0,92
Drâa-Tafilalet	48,223	9 918	1 591	0,87	0,85
Régions du Sud	76,110	4 638	3 614	0,26	4,12

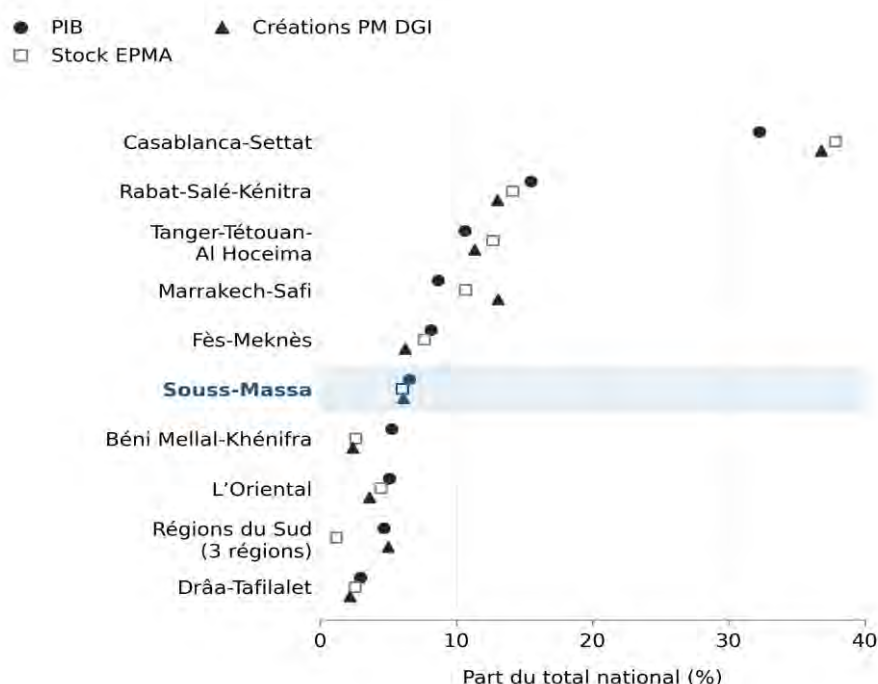
Source : Calculs sur HCP (2026), tableau 2, p. 11, et OMTPME (2026a), tableaux 4 et 10, p. 59 et 67. MMDH : milliards de dirhams. IE et IC sont des rapports de parts nationales, définis en section 3.4.

L'indice IE du Souss-Massa s'établit à 0,92 : la part régionale dans le stock d'entreprises est légèrement inférieure à son poids dans le PIB. L'indice IC atteint 1,01, ce qui situe les créations à un niveau de représentation proche de celui du stock actif. La figure 1 rend visible cette configuration sans l'assimiler à un déficit de qualité entrepreneuriale. Un indice inférieur à 1 peut notamment refléter la structure sectorielle, la taille des organisations ou le champ fiscal couvert ; aucune de ces explications n'est identifiée séparément dans les données utilisées.

La comparaison révèle également des écarts de structure entre zones. Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Marrakech-Safi présentent une part du stock supérieure à leur part du PIB. À l'inverse, Béni Mellal-Khénifra et les régions du Sud regroupées ont un indice IE nettement inférieur à 1. Le ratio IC particulièrement élevé du groupe Sud doit être lu à partir de ses dénominateurs : un flux de créations et un stock fiscalement actif de dimensions proches ne permettent pas de conclure à une survie élevée ou à un dynamisme équivalent des trois régions composantes. Les données publiées ne permettent pas cette désagrégation.

Entre 2023 et 2024, le stock DGI du Souss-Massa passe de 23 148 à 23 016, soit une variation de -0,57 %. Les créations progressent de 3 976 à 4 412, soit 10,97 %. La coexistence de ces évolutions constitue un résultat descriptif important. Elle ne permet pas de calculer les disparitions par soustraction, car le stock actif dépend aussi du statut fiscal, des actualisations et des mouvements de champ. Une mesure de pérennité exigerait un suivi de cohortes d'entreprises identifiées.

Figure 1. Parts nationales du PIB et du tissu entrepreneurial en 2024



Source : Calculs sur HCP (2026), tableau 2, p. 11 ; OMTPE (2026a), tableaux 4 et 10, p. 59 et 67. Les trois régions du Sud sont regroupées. Le dénominateur du PIB inclut les enclaves territoriales.

4.2. Structure productive et niveau de production par habitant

Le dynamisme récent du PIB ne résume pas le niveau relatif de développement. La croissance réelle du Souss-Massa atteint 6,8 % en 2024, contre 4,4 % au niveau national, mais son PIB par habitant demeure inférieur à la moyenne nationale. Le tableau 4 distingue les niveaux, les évolutions en volume et les structures sectorielles, afin de ne pas interpréter une variation nominale comme une croissance réelle. Les valeurs de 2023 sont celles de la même édition HCP et peuvent différer des chiffres diffusés auparavant.

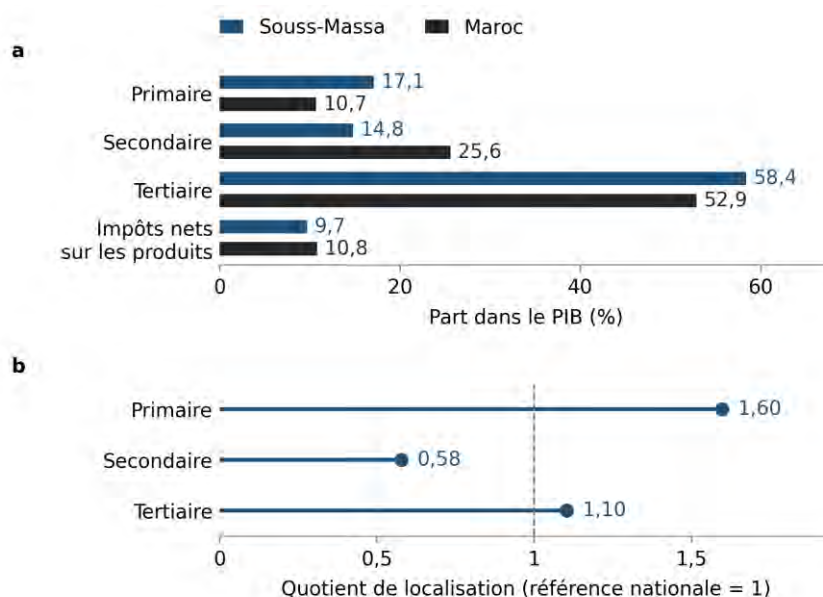
Tableau 4. Profil économique du Souss Massa et référence nationale

Indicateur	Souss 2023	Souss 2024	Maroc 2024
PIB courant, MMDH	98,028	106,009	1 614,569
PIB par habitant, DH	32 887	35 164	43 891
Croissance réelle, %	2,2	6,8	4,4
Part primaire du PIB, %	19,0	17,1	10,7
Part secondaire du PIB, %	14,3	14,8	25,6
Part tertiaire du PIB, %	58,0	58,4	52,9
Impôts nets sur les produits, %	8,7	9,7	10,8
Consommation des ménages par habitant, DH	21 534	22 652	25 664

Source : HCP (2026), tableaux 1–6, p. 11–13. Données 2024 semi-définitives ; valeurs 2023 de la même édition.

Le PIB par habitant atteint 35 164 dirhams, contre 43 891 au niveau national, soit 80,1 % de cette référence. La dépense de consommation finale des ménages par habitant représente 88,3 % de la valeur nationale. Ces rapports ne sont pas des mesures interchangeables du revenu : le premier rapporte la production à la population, tandis que le second décrit une dépense de consommation. Leur différence invite à éviter un diagnostic de niveau de vie fondé uniquement sur le PIB.

Figure 2. Structure du PIB et spécialisation relative en 2024



Source : HCP (2026), tableaux 3 et 4, p. 12. Quotients calculés à partir des parts sectorielles publiées arrondies. Les impôts nets complètent la décomposition du PIB.

La part du primaire atteint 17,1 % dans le Souss-Massa, contre 10,7 % au Maroc, soit un quotient de localisation de 1,60. Le secondaire représente 14,8 % du PIB régional contre 25,6 % nationalement, pour un quotient de 0,58. Le tertiaire atteint 58,4 % contre 52,9 %, soit 1,10. La figure 2 décrit donc une spécialisation primaire marquée et une présence relative plus limitée du secondaire. Elle ne renseigne pas sur la qualité des emplois, l'innovation technologique ou la performance des entreprises à l'intérieur de chaque branche.

La comparaison sectorielle précise le contenu du diagnostic entrepreneurial. Une région où le primaire pèse davantage et où la distribution des tailles d'entreprise diffère peut présenter une représentation du stock fiscal de sociétés distincte de son poids dans la production totale. Les données ne permettent pas de décomposer cet écart entre composition sectorielle, formalisation et taille des unités. Une interprétation qui attribuerait directement l'indice IE à la qualité de l'appui institutionnel dépasserait donc les observations disponibles.

4.3. Concentration au sein du Souss Massa

Le passage à l'échelle provinciale montre que les agrégats régionaux masquent une répartition très inégale. Les deux préfectures d'Agadir-Ida-Outanane et d'Inezgane-Aït Melloul regroupent 17 252 des 23 016 entreprises actives du champ DGI en 2024. Leur concentration dans les résultats comptables est plus forte encore. Le tableau 5 confronte les effectifs, les ventes et la valeur ajoutée en conservant les unités publiées. Ces montants sont attribués selon la localisation administrative retenue dans les fichiers, avec un effet de siège social.

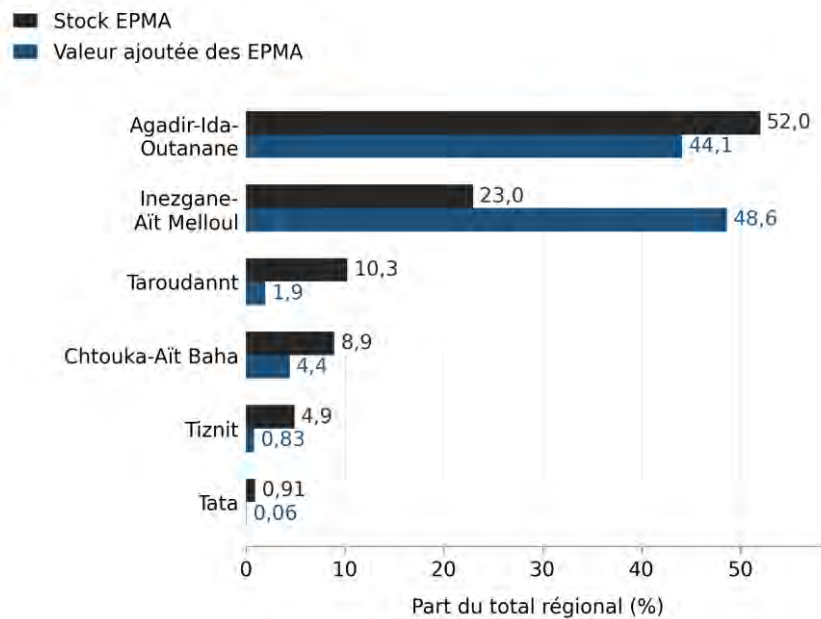
Tableau 5. Répartition provinciale des entreprises et de leurs résultats en 2024

Province ou préfecture	EPMA	Part EPMA %	CA MMDH	VA MDH	Part VA %
Agadir-Ida-Outanane	11 966	51,99	52,9	11 132	44,12
Inezgane-Aït Melloul	5 286	22,97	68,7	12 268	48,62
Taroudannt	2 365	10,28	3,7	492	1,95
Chtouka-Aït Baha	2 053	8,92	5,6	1 117	4,43
Tiznit	1 136	4,94	1,1	209	0,83
Tata	210	0,91	0,1	14	0,06

Source : OMTPE (2026b), tableaux 2, 9 et 17, p. 10, 20 et 30 ; parts calculées sur les totaux régionaux publiés. CA : chiffre d'affaires ; VA : valeur ajoutée ; MDH : millions de dirhams. Hors activités financières et assurances pour CA et VA.

L'ensemble Agadir-Ida-Outanane et Inezgane-Aït Melloul concentre 74,96 % du stock, 92,05 % du chiffre d'affaires et 92,74 % de la valeur ajoutée. La figure 3 met en évidence l'écart entre la distribution des entreprises et celle de leur valeur ajoutée déclarée. Inezgane-Aït Melloul compte moins d'entreprises qu'Agadir-Ida-Outanane, tout en enregistrant davantage de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée. Ce contraste peut refléter la composition et la taille des entreprises, ainsi que la localisation des sièges ; les données ne permettent pas d'attribuer une part précise à chacun de ces facteurs.

Figure 3. Concentration des entreprises et de la valeur ajoutée dans le Souss Massa



Source : Calculs sur OMTPE (2026b), tableaux 2 et 17, p. 10 et 30. Valeur ajoutée comptable attribuée selon le siège social ; elle ne localise pas l'ensemble des établissements productifs.

Les territoires moins représentés dans les résultats comptables ne sont pas dépourvus d'activité économique. Les entreprises individuelles, les unités non couvertes par les fichiers fiscaux sélectionnés et les établissements dépendant d'un siège situé ailleurs ne sont pas décrits de la même manière. La valeur ajoutée attribuée à Tata ou à Taroudannt ne peut donc être assimilée à leur production territoriale totale. Le résultat établit une concentration du tissu de sociétés observé et de leurs comptes, sans constituer une cartographie exhaustive de la richesse produite dans chaque province.

À l'échelle régionale, le rapport VA / CA atteint 19,10 % en 2024, contre 17,77 % en 2023. Cette augmentation est calculée sur des totaux courants et arrondis ; elle ne mesure pas un gain de productivité réelle à composition constante. Elle constitue un indicateur comptable complémentaire, à lire avec les variations de prix, les effets de composition et les modifications de couverture que les tableaux agrégés ne permettent pas d'isoler. La concentration et le taux de valeur ajoutée ne doivent pas être interprétés comme une même dimension de performance.

4.4. Programmation régionale et dispositifs d'accompagnement

La communication du Conseil régional datée du 3 juillet 2023 annonce l'adoption du PDR 2022–2027 pour une enveloppe estimée de 37,7 milliards de dirhams. Le tableau 6 restitue les sept axes et calcule leurs parts dans ce montant. L'équité territoriale et les infrastructures économiques représentent les deux principales enveloppes. L'axe consacré au tissu économique, aux entreprises, à l'emploi, à l'innovation et à l'économie sociale et solidaire

reçoit 1,4 milliard, soit 3,71 %. Cette ligne regroupe plusieurs objectifs et ne correspond pas à une mesure isolée du financement de l'innovation (Conseil de la Région Souss Massa, 2023).

Tableau 6. Répartition des enveloppes annoncées du PDR 2022 à 2027

Axe	Budget MMDH	Part %
Infrastructures économiques	12,0	31,83
Équité territoriale	15,4	40,85
Environnement	5,6	14,85
Développement social	2,9	7,69
Tissu économique, entreprises, emploi, innovation et ESS	1,4	3,71
Identité et culture amazighe	0,3	0,80
Gouvernance	0,1	0,27
Total	37,7	100,00

Source : Conseil de la Région Souss Massa (2023), annonce d'adoption du 3 juillet ; calcul des parts par l'auteur. Budgets prévisionnels annoncés, sans dépenses exécutées documentées.

La lecture des publications de presse permet de reconstituer la séquence de communication. L'article des Inspirations ÉCO du 5 juin 2023 décrit un programme encore en préparation et rapporte des ambitions d'emploi. Le compte rendu du 3 juillet relayé par Le Desk et MAP concerne l'adoption du programme. Il reprend l'événement et les montants annoncés par la Région. Ces publications ne représentent donc pas deux mesures indépendantes d'un investissement réalisé ; elles documentent des étapes et des présentations successives du même objet (Saber, 2023 ; La Rédaction & MAP, 2023).

Le CRI annonce par ailleurs le lancement d'ABRID le 16 juin 2023, avec une publication le lendemain. Le dispositif articule animation, incubation et accélération, en association avec les acteurs régionaux mentionnés dans la communication. L'appel à candidatures du 6 février 2026 précise une cible comprenant notamment des très petites entreprises, coopératives, startups et autoentrepreneurs disposant d'au moins deux années d'activité. Ces pièces établissent l'existence d'instruments annoncés et de publics visés. Elles ne fournissent pas, dans le corpus retenu, le nombre de bénéficiaires effectivement accompagnés ni leurs résultats comparés à ceux d'entreprises non bénéficiaires (Centre régional d'investissement Souss Massa, 2023, 2026).

La confrontation avec les résultats territoriaux permet dès lors de formuler une question d'évaluation : l'accompagnement atteint-il les entreprises et territoires moins représentés dans les comptes administratifs, et favorise-t-il une activité pérenne ? Les documents examinés ne répondent pas à cette question. Le lien entre programmation et concentration reste un rapprochement analytique qui devra être vérifié par des données de bénéficiaires, de réalisation et de résultats. Il serait notamment incorrect d'attribuer la croissance du PIB de 2024 à un appel publié en 2026.

4.5. Écarts de périmètre et robustesse descriptive

La vérification des sources fait apparaître plusieurs risques concrets d'interprétation. Pour les créations de personnes morales du Souss-Massa en 2024, le chiffre de 4 412 relève du circuit DGI retenu dans les tableaux comparatifs, alors que 4 050 apparaît dans le champ OMPIC du rapport régional. Ces valeurs ne sont ni moyennées ni utilisées alternativement dans un même ratio. De même, le nombre d'entreprises à genre identifié ne coïncide pas avec le stock DGI utilisé pour la démographie. Les indicateurs complémentaires sont conservés dans la base avec leur population de référence, sans les convertir en taux sur un dénominateur différent (OMTPME, 2026a, 2026b).

La statistique CNSS constitue un autre cas instructif : le rapport régional précise que les emplois déclarés comprennent des déclarations répétitives. Elle ne peut donc être lue automatiquement comme un effectif unique de personnes, ni rapprochée d'un total de seules sociétés DGI pour mesurer une taille moyenne d'entreprise. Enfin, le passage du PIB aux comptes des entreprises

ne préserve pas la même localisation économique. L'affectation au siège social et les exclusions sectorielles des séries de CA et de VA empêchent d'interpréter leur rapport au PIB comme une contribution exacte des sociétés à la production territoriale.

Ces réserves ne remettent pas en cause la transcription des valeurs publiées. Elles définissent les opérations que ces valeurs autorisent. La robustesse recherchée consiste à conserver les millésimes cohérents, les sources des créations et les dénominateurs, puis à vérifier que les constats descriptifs ne reposent pas sur un mélange de champs. Elle ne consiste pas à multiplier des estimations à partir d'un nombre artificiellement accru d'observations. Les publications, indicateurs et années ne sont pas considérés comme autant d'entreprises indépendantes.

5. Discussion

5.1. Création formelle et développement territorial

Le premier enseignement est que le poids entrepreneurial du Souss-Massa apparaît proche, mais non identique, de son poids dans l'économie nationale. La représentation des créations est légèrement supérieure à celle du stock actif, tandis que ce dernier reste inférieur au poids du PIB. Cette configuration est compatible avec plusieurs structures économiques ; elle ne justifie pas une qualification générale de sous-performance. L'apport du diagnostic est de préciser les écarts observables et de distinguer la dynamique des entrées administratives de la capacité à produire durablement de la valeur.

Le rapprochement avec la littérature conduit à maintenir la séparation entre résultats entrepreneuriaux et conséquences territoriales. Une croissance des immatriculations peut accompagner des trajectoires très différentes de consolidation, d'emploi et de productivité. La documentation institutionnelle rend le phénomène visible à grande échelle, mais elle n'explique pas seule les mécanismes relationnels, organisationnels ou cognitifs par lesquels les ressources deviennent accessibles. Les variables non observées ne sont donc pas remplacées par les agrégats disponibles. Cette discipline conserve la portée du cadre écosystémique sans prétendre mesurer toutes ses composantes.

La croissance réelle de 2024 et le niveau relatif du PIB par habitant appellent également des lectures distinctes. Un territoire peut progresser plus vite que la moyenne nationale au cours d'une année tout en restant en dessous de son niveau de production par habitant. Les deux millésimes disponibles ne permettent pas de conclure à une convergence durable, encore moins d'en attribuer l'origine à une politique particulière. Une trajectoire de rattrapage devrait être examinée sur une durée plus longue, avec une attention aux révisions des comptes et aux changements de structure sectorielle.

5.2. Concentration et couverture des politiques régionales

Le deuxième enseignement concerne l'échelle de l'action. La forte concentration du stock dans les deux préfectures principales, et sa concentration encore plus élevée dans les comptes des entreprises, montrent qu'une moyenne régionale décrit imparfaitement les différences internes. Il devient pertinent de documenter l'implantation des établissements, la localisation des bénéficiaires de programmes et leurs relations avec les territoires voisins. Les résultats ne permettent toutefois pas de conclure qu'une redistribution uniforme des financements améliorerait les performances. Les besoins et les effets potentiels des interventions ne sont pas estimés.

Le PDR et ABRID peuvent être examinés à partir de cette exigence de couverture territoriale. Une information utile porterait sur les candidatures, admissions, accompagnements effectivement délivrés et réalisations par province, en précisant les critères d'éligibilité. Elle permettrait de distinguer une difficulté d'accès au dispositif d'une différence de structure économique ou d'un problème de mesure administrative. L'enjeu est de relier les orientations

annoncées à des observations vérifiables, plutôt que de déduire leur efficacité de la seule existence d'un programme ou de la taille de son enveloppe budgétaire.

Cette lecture renouvelle la place du soutien institutionnel dans le raisonnement. Le corpus documente des acteurs, des partenariats et des instruments ; il ne mesure pas la qualité perçue de leurs services. La relation entre offre d'accompagnement et usage effectif reste ouverte. Les enseignements marocains sur les besoins de compétences et de réseaux indiquent des pistes d'enquête, mais les perceptions recueillies dans ces travaux ne peuvent être attribuées aux entreprises de Souss-Massa. Une politique fondée sur le diagnostic doit conserver cette distinction entre problème observé, mécanisme supposé et effet évalué.

5.3. Apport et limites des données secondaires

Le troisième enseignement est méthodologique. Les rapports publics permettent de constituer une base réelle, accessible et contrôlable sans produire de réponses individuelles artificielles. Ils offrent une couverture géographique large et des comparaisons comptables détaillées. Leur usage exige cependant de documenter les nomenclatures, les révisions et les circuits administratifs. La mise en évidence de divergences entre DGI, OMPIC et CNSS ne doit pas être effacée par une harmonisation qui ferait disparaître les définitions d'origine. Elle indique au contraire les frontières de l'analyse possible.

La presse complète cette documentation en donnant accès à la chronologie et à la présentation publique des interventions. Sa valeur analytique dépend de l'identification des sources qu'elle reprend. Une même annonce diffusée par plusieurs médias accroît sa visibilité, sans accroître mécaniquement la quantité de preuves sur son exécution. Le codage explicite des événements permet de conserver cette information utile tout en limitant les doubles comptes. Dans ce cadre, les documents journalistiques servent à contextualiser le diagnostic, et non à générer des observations supplémentaires pour un modèle quantitatif.

6. Conclusion

L'étude apporte un diagnostic du Souss-Massa fondé sur des statistiques institutionnelles vérifiées et sur un corpus documentaire daté. En 2024, la région représente environ 6,57 % du PIB national, 6,05 % du stock DGI d'entreprises actives et 6,13 % des créations de personnes morales du même circuit. Elle combine une croissance réelle supérieure à la moyenne nationale, un PIB par habitant inférieur à cette référence et une spécialisation primaire marquée. L'examen provincial établit une forte concentration administrative et comptable dans les deux préfectures principales. Ces résultats précisent la position du territoire sans valider de mécanisme causal individuel.

La contribution méthodologique réside dans une base qui conserve l'année, l'unité, la source et le périmètre de chaque observation, ainsi que les règles de regroupement géographique. La comparaison harmonisée de dix zones reste reliée aux douze régions HCP natives. Les écarts de couverture entre circuits administratifs sont explicités, et les chiffres de programmation sont distingués des réalisations. Cette architecture rend les résultats reproductibles et facilite leur actualisation lors de la publication de nouveaux millésimes.

Les résultats invitent à compléter le suivi des créations par celui des cohortes, des établissements et des bénéficiaires de dispositifs. Une publication régulière des réalisations et des résultats d'accompagnement par province permettrait de rapprocher les orientations du PDR des écarts territoriaux observés. Cette proposition porte sur l'information nécessaire à l'évaluation ; elle ne constitue pas une recommandation chiffrée de réallocation budgétaire. Les données actuelles ne permettent pas de comparer le rendement de chaque axe du programme.

Les limites tiennent aux données agrégées, aux deux années comparables, au regroupement des régions du Sud et aux différences de champ entre PIB et comptes des entreprises. Les séries 2024 restent semi-définitives ou provisoires selon le producteur. Les arrondis, les effets de siège

social et l'absence de suivi individuel empêchent certaines interprétations en termes de productivité, de survie et de retombées locales. Le corpus de cinq documents est ciblé et ne permet ni une mesure exhaustive de l'action publique ni une évaluation de ses effets.

Les priorités sont de construire des séries plus longues et de rapprocher, lorsque l'accès le permet, établissements, comptes d'entreprises et bénéficiaires d'accompagnement par des identifiants documentés. Une enquête distincte pourrait mesurer les ressources accessibles, l'innovation et les relations entre acteurs à partir d'instruments explicitement validés. Une évaluation d'impact requerrait un calendrier d'exposition aux dispositifs et une stratégie de comparaison adaptée.

Références

- (1). Ali, M. A., Kabil, M., Alayan, R., Magda, R., & Dávid, L. D. (2021). Entrepreneurship ecosystem performance in Egypt: An empirical study based on the Global Entrepreneurship Index (GEI). *Sustainability*, 13(13), Article 7171. <https://doi.org/10.3390/su13137171>
- (2). Centre régional d'investissement Souss Massa. (2023, 17 juin). *ABRID – Votre passerelle vers l'entrepreneuriat et la réussite*. <https://agadirinvest.com/abrid-votre-passerelle-vers-lentrepreneuriat-et-la-reussite/>
- (3). Centre régional d'investissement Souss Massa. (2026, 6 février). *Appel à candidature ABRID Accélération*. <https://agadirinvest.com/appel-a-candidature-abrid-acceleration/>
- (4). Conseil de la Région Souss Massa. (2023, 3 juillet). *Adoption du projet du Programme de développement régional 2022–2027 pour la région de Souss Massa*. <https://www.soussmassa.ma/fr/actualites/adoption-du-projet-du-programme-de-d%C3%A9veloppement-r%C3%A9gional-2022-2027-pour-la-r%C3%A9gion-de>
- (5). El Boury, M., & Qafas, A. (2021). An exploratory study of the entrepreneurial educational ecosystem: The case of Morocco. *Journal of Entrepreneurship: Research & Practice*, 2021, Article 527935. <https://doi.org/10.5171/2021.527935>
- (6). Haut-Commissariat au Plan. (2026). *Les comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages 2024*. <https://www.hcp.ma/file/248487/>
- (7). La Rédaction, & MAP. (2023, 3 juillet). Souss-Massa : adoption du PDR pour montant global de plus de 37 MMDH. *Le Desk*. <https://mobile.ledesk.ma/encontinu/souss-massa-adoption-du-pdr-pour-montant-global-de-plus-de-37-mmdh/>
- (8). Leendertse, J., Schrijvers, M., & Stam, E. (2022). Measure twice, cut once: Entrepreneurial ecosystem metrics. *Research Policy*, 51(9), Article 104336. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2021.104336>
- (9). Observatoire marocain de la très petite, petite et moyenne entreprise. (2026a). *Rapport annuel, édition 2025*. https://omtpme.ma/wp-content/uploads/2026/01/OMTPME_RA-Edition-2025.pdf
- (10). Observatoire marocain de la très petite, petite et moyenne entreprise. (2026b). *Rapport sur le tissu entrepreneurial. Région de Souss-Massa, édition 2026*. <https://omtpme.ma/wp-content/uploads/2026/07/RR-2026-Souss-Massa.pdf>
- (11). Saber, Y. (2023, 5 juin). Souss-Massa : 65 projets financés à hauteur de 37,7 MMDH. *Les Inspirations ÉCO*. <https://leseco.ma/maroc/souss-massa-65-projets-finances-a-hauteur-de-377-mmdh.html>
- (12). Spigel, B. (2017). The relational organization of entrepreneurial ecosystems. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 41(1), 49–72. <https://doi.org/10.1111/etap.12167>
- (13). Stam, E., & van de Ven, A. (2021). Entrepreneurial ecosystem elements. *Small Business Economics*, 56, 809–832. <https://doi.org/10.1007/s11187-019-00270-6>

- (14). Wurth, B., Stam, E., & Spigel, B. (2022). Toward an entrepreneurial ecosystem research program. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 46(3), 729–778. <https://doi.org/10.1177/1042258721998948>
- (15). Wurth, B., Stam, E., & Spigel, B. (2023). Entrepreneurial ecosystem mechanisms. *Foundations and Trends in Entrepreneurship*, 19(3), 224–339. <https://doi.org/10.1561/03000000089>